

**Direction Générale de l'Aménagement
de l'Environnement et des Transports**

Affaire suivie par : T. DELATOUCHE

tdelatouche@agglo-orient.fr

☎ : 02.97.02.30.84 📠 : 02.97.02.23.46

Le **27 OCT. 2008**

A l'attention des :
**Membres du Groupe de Travail
Rivière Laïta – Site "Rivière Laïta,
Pointe du Talud, étangs du Loc'h
et de Lannéec"**

**OBJET : Compte rendu du groupe de travail n°7 « Rivière Laïta » - Commune de
Quimperlé**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, le compte rendu du groupe de travail n°7 « Rivière Laïta » concernant la Commune de Quimperlé qui s'est réuni le 24 septembre 2008, en mairie de Quimperlé.

Dans l'attente du prochain Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » qui aura lieu **le 6 novembre 2008 à 9H30**, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président du Comité de Pilotage,
Vice-président de Cap l'Orient,**

Jean-Paul AUCHER



Site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »

COMPTE RENDU DE REUNION

Mercredi 24 septembre 2008

Groupe de travail « Rivière Laïta » n°7 Commune de Quimperlé

Le 24 septembre 2008, s'est tenue en mairie de Quimperlé, la septième réunion de groupe de travail concernant la partie « Rivière Laïta » du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » à destination des élus et des agents de la Commune de Quimperlé concernés par le dossier. La Commune avait reçu préalablement un premier jet du document d'objectifs en cours de rédaction ainsi que les études relatives à la cartographie des milieux naturels marins et terrestres ainsi que sur la loutre d'Europe. Le présent compte rendu est accompagné de la présentation power-point et ne précisera que les remarques des participants.

Etaient présents :

Jean-Paul AUCHER	:	Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Vice-Président chargé des Espaces Naturels – Cap l'Orient
Yvon LE DORZE	:	Maire-Adjoint à la Commune de Quimperlé – Développement Durable et Travaux
Jacky ALANOT	:	Maire-Adjoint à la Commune de Quimperlé – Urbanisme
Gérard LEFEBVRE	:	Président du Syndicat Mixte de Production d'Eau (SMPE)
Bernard LE FLOC'H	:	Commune de Quimperlé – Directeur des Services Techniques
Pascal ZAOUSER	:	Commune de Quimperlé – Service Technique / Voirie
Damien ESCOLAN	:	Commune de Quimperlé – Responsable des Sports
Yves LE VALLEGANT	:	Office National de la Forêt
Vincent HARDY	:	AAPPMA de Quimperlé - Stagiaire
Typhaine DELATOUCHE	:	Chargée de mission Natura 2000 – Cap l'Orient

Absents excusés :

Muriel LE GUILLOUX	:	Maire-Adjoint à la Commune de Quimperlé – Travaux
Marc LEMEURE	:	Conseiller municipal à la Commune de Quimperlé
Marc LOZACHMEUR	:	Président du Syndicat Intercommunal de Traitements des Eaux Résiduaires de Quimperlé (SITER)
Hubert MUSEUX	:	Commune de Quimperlé – Direction des Affaires Générales
Marie-José LE GARREC	:	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel – Géologue, écologue généraliste
Nicolas XAVIER	:	AAPPMA de Quimperlé – Président

1. Introduction

Yvon LE DORZE introduit la réunion et remercie Cap l'Orient d'organiser ce groupe de travail spécifiquement pour la Commune de Quimperlé ainsi que l'ensemble des participants de leur présence.

Les participants se présentent et précisent leur niveau de connaissance au sujet de Natura 2000. La plupart découvrent le sujet.

Typhaine DELATOUCHE présente l'ordre du jour.

- Rappel sur la procédure Natura 2000,
- Présentation de l'état des lieux initial sur la Rivière Laïta,
- Présentation des propositions d'actions issues des groupes de travail antérieurs, recueil des avis.

2. Comité de pilotage

La ville de Quimperlé propose d'ajouter au comité de pilotage l'association Quimperlé Rando, représentée par Daniel SELLIN, qui organise régulièrement des randonnées ainsi que des sorties découverte du patrimoine et des milieux naturels.

3. Propriétés foncières sur les Guerns

Les Guerns anciennes prairies humides sont constituées d'un nombre important de parcelles appartenant souvent à des propriétaires privés (quelques parcelles communales) voire à des copropriétaires d'immeuble. Ceci rend difficile les interventions sur ce secteur.

Il est demandé si les Guerns sont concernés par le périmètre d'intervention du Conseil Général du Finistère. Cette information sera précisée dans le DOCOB ainsi que pour le périmètre de préemption du Conservatoire du littoral. Ce dernier étant moins plausible, puisque les Guerns sont bien au-dessus de la limite de salure des eaux. Pour intervenir, la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) serait une réponse pour régler la problématique du foncier.

4. Office National des Forêts

Yves LE VALLEGANT souhaite savoir si le site Natura 2000 impose des contraintes pour la gestion des rives boisées de la Rivière Laïta. Il rappelle que l'objectif premier de l'ONF reste la production de bois et que les directives demandent aujourd'hui d'augmenter les volumes de production.

Des préconisations seront faites dans le document d'objectifs concernant la gestion de la forêt et en particulier sur la préservation des habitats accompagnant la forêt : maintien de bois morts, d'arbres sénescents, tas de pierres, broussailles...

5. Natura 2000 et sentier côtier de la Rivière Laïta

Jacky ALANOT demande si le sentier côtier est concerné par le site Rivière Laïta.

Le sentier côtier n'est pas dans le site Natura 2000. Par contre, la mise en place de panneaux ou bornes d'information au niveau du sentier côtier permettrait de donner de l'information sur Natura 2000 et sur la faune et la flore aux promeneurs.

6. Extraction de sable, gestion des Guerns et expansion des crues

Typhaine DELATOUCHE précise que, selon le Bureau d'Etudes TBM, les extractions sable ne réduiraient pas les problèmes de crues à Quimperlé. Une intervention à l'amont à l'échelle du bassin versant pour réduire les vitesses d'écoulement serait plus profitable. La gestion de la végétation sur les bords de la Laïta ainsi que l'entretien des canaux existant dans les Guerns, prairies et roselières permettraient également une meilleure expansion des crues. Ces interventions pourront être envisagées dans la mesure où elles sont compatibles avec les objectifs de Natura 2000.

Bernard LE FLOC'H précise qu'une étude faite par le bureau d'études SCE dans le cadre de la rédaction du CRE précise que 10 % à peine des talus ont été enlevés à l'échelle du bassin versant. Par contre, l'imperméabilisation croissante du bassin versant par extension d'urbanisation a certainement un impact très important sur l'accélération de l'écoulement de l'eau.

7. Espèces envahissantes

Typhaine DELATOUCHE explique qu'un réseau d'échanges d'expériences, sur les techniques de lutte contre les espèces invasives comme la renouée, peut être mis en place dans le cadre de Natura 2000.

Les difficultés d'intervention sur la renouée sont évoquées ainsi que l'opportunité de la lutte par les phytosanitaires. Ce type de lutte est fortement déconseillé compte tenu de la localisation de la renouée sur les rives de la Laïta. Un travail est à mener au niveau des services des collectivités et de la DDE sur ces problématiques, car un simple passage de girobroyeur le long d'une route peut accélérer l'expansion de l'espèce.

La décharge de Quimperlé est aussi évoquée comme une source potentielle de dissémination de graines ou fragments d'espèces envahissantes. Toutefois, ce problème est traité, par ailleurs, dans le cadre de la mise aux normes du site.

8. Chauves-souris

Bernard LE FLOC'H précise que les chauves-souris exploitent bien la zone urbaine de Quimperlé.

Jean-Paul AUCHER explique que sur le site de Kernascleden, les chauves-souris sont installées dans l'église. Une étude menée par radiopistage a permis de tracer leur circuit de chasse depuis leur gîte et de noter qu'elles empruntent presque toujours le même cheminement en longeant des éléments fixes du paysage.

9. Base de Canoë Kayak

La base Saint-Nicolas de Canoë kayak va être réaménagée pour la mise à l'eau des embarcations ainsi que la base de la Motte Kermec.

10. Port de Guidel

Ce projet fera l'objet d'une étude d'incidence au titre de Natura 2000. Des mesures comme la réalisation d'une aire de carénage pour les bateaux ainsi que de station de récolte des eaux noires permettront de limiter l'impact de la plaisance sur l'environnement.

Il est évoqué les actions « bassin port propre » menée en mer méditerranéenne.

11. Qualité de l'eau de la Rivière Laïta et SAGE

L'ensemble des participants reconnaît une nette amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Laïta qui était autrefois très polluée, notamment par les rejets d'effluents de la station d'épuration de Quimperlé, alors sous dimensionnée, ainsi que par les papeteries du Mauduit et par les grosses industries agroalimentaires comme Bigard.

Les actions d'amélioration de la qualité de l'eau, favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire étant déjà prévues dans le SAGE, des références aux SAGE seront mentionnées dans le DOCOB.

12. Etude d'incidence au titre de Natura 2000

Typhaine DELATOUCHE explique que l'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 correspond à une notice d'incidence qui mentionne explicitement les incidences positives et négatives du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un site Natura 2000. Le projet peut se trouver soit dans le périmètre du site, soit hors du périmètre du site. L'incidence doit être évaluée sur les habitats et les espèces dans le périmètre du site. L'étude d'incidence est à la charge du maître d'ouvrage. Plus il y a d'informations dans le document d'objectifs sur les milieux et les espèces ainsi que sur les incidences des différentes activités, plus la notice d'incidence est facile à rédiger. Cap l'Orient en tant qu'opérateur peut assister les maîtres d'ouvrages et donner son avis sur la nécessité de réaliser une étude d'incidence.

13. Conclusion

La chargée de mission Natura 2000 reste à disposition de la Commune de Quimperlé pour répondre à ses questions et l'invite à transmettre ses remarques concernant le document d'objectifs du site Natura 2000. Ce dernier sera présenté lors du comité de pilotage du 6 novembre 2008 à 9H30. Le lieu vous sera précisé dans l'invitation.

